

n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la lettre de démission collective du 18 juillet 2007 modifiée par la lettre n° 2491 MAA du 26 juillet 2007 de M. Luc Faatau, ministre des affaires foncières et de l'aménagement ;

Vu la lettre n° 3471 PR du 26 juillet 2007 prenant acte de la démission du ministre de la solidarité, du logement et de la famille,

Arrête :

Article 1er.— Il est pris acte de la démission de Mme Madeleine Brémond de ses fonctions de ministre de la solidarité, du logement et de la famille.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juillet 2007.
Gaston TONG SANG.

ARRETE n° 2286 PR du 26 juillet 2007 constatant la démission de M. Frédéric Riveta de ses fonctions de ministre de l'agriculture et de la pêche.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la lettre de démission collective du 18 juillet 2007 modifiée par la lettre n° 2491 MAA du 26 juillet 2007 de M. Luc Faatau, ministre des affaires foncières et de l'aménagement ;

Vu la lettre n° 3472 PR du 26 juillet 2007 prenant acte de la démission du ministre de l'agriculture et de la pêche,

Arrête :

Article 1er.— Il est pris acte de la démission de M. Frédéric Riveta de ses fonctions de ministre de l'agriculture et de la pêche.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juillet 2007.
Gaston TONG SANG.

ARRETE n° 2287 PR du 26 juillet 2007 mettant fin aux fonctions de Mmes Armelle Merceron et Madeleine Brémond et MM. Teva Rohfritsch et Frédéric Riveta au sein du gouvernement de la Polynésie française et modifiant l'arrêté n° 3985 PR du 19 décembre 2006 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la lettre de démission collective du 18 juillet 2007 modifiée par la lettre n° 2491 MAA du 26 juillet 2007 de M. Luc Faatau, ministre des affaires foncières et de l'aménagement ;

Vu l'arrêté n° 2283 PR du 26 juillet 2007 constatant la démission du ministre de l'économie, de l'emploi et du dialogue social, chargé de l'énergie ;

Vu l'arrêté n° 2284 PR du 26 juillet 2007 constatant la démission du ministre des finances et de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2285 PR du 26 juillet 2007 constatant la démission du ministre de la solidarité, du logement et de la famille ;

Vu l'arrêté n° 2286 PR du 26 juillet 2007 constatant la démission du ministre de l'agriculture et de la pêche,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de :

- M. Teva Rohfritsch en qualité de ministre de l'économie, de l'emploi et du dialogue social, chargé de l'énergie ;
- Mme Armelle Merceron en qualité de ministre des finances et de la fonction publique ;
- Mme Madeleine Brémond en qualité de ministre de la solidarité, du logement et de la famille ;
- M. Frédéric Riveta en qualité de ministre de l'agriculture et de la pêche.

Art. 2.— Les 2e, 3e, 7e et 10e tirets de l'article premier de l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié sont supprimés.

Art. 3.— Les arrêtés n° 19 PR, n° 20 PR, n° 24 PR et n° 27 PR du 3 janvier 2007 sont abrogés.

Art. 4.— Le présent arrêté sera notifié au haut-commissaire de la République en Polynésie française et au président de l'assemblée de la Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juillet 2007.
Gaston TONG SANG.